

MAIRIE DE BEAULON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEAULON

Session Ordinaire
Séance du 05 février 2016

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 16

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

2 pouvoirs : Mme PRIEUR Carole donne pouvoir à Mr MORIN Daniel

Mme LAVOCAT Hélène donne pouvoir à Mr BENIGNAUD Patrick

Date de la convocation : 29 janvier 2016

Date de l'affichage : 29 janvier 2016

L'An deux mil seize et le cinq février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de BEAULON s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LOGNON Alain, Maire, en suite de la convocation faite le vingt-neuf janvier deux mil seize.

Etaient présents : Mrs LOGNON Alain, Maire, CROCHET Gilles, BENIGNAUD Patrick, MORIN Daniel, VIZIER Jérôme, FRIZOT Bernard, BERNON Gérard, CHARPENTIER Jean-Marie, GILLARDIN Jean-Michel

Mmes BERGER Christine, MARECHAL Marie-Noëlle, RABOUTOT Odile, ROBOTA Colette, GUYOT Marie-Louise, DUPONT Sandra, VALLA Marie-Paule

Excusés : Mmes PRIEUR Carole, LAVOCAT Hélène, Mr FAVARETTO Alain

Secrétaire : Mme ROBOTA Colette

DELIBERATION POUR DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE « TRAVAUX DE VOIRIES »

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal, du dossier de demande de subvention relatif au programme de travaux 2016, et notamment des travaux sur les voiries suivantes : le Montat, les Gances, les Desbots, les Thuriers jusqu'au Barres, Chez le May.

Il signale que ces travaux peuvent bénéficier d'aide du Conseil Départemental, au titre du programme 2016, à la rubrique « voiries ».

Ouïe cet exposé et après échanges de vues, le Conseil Municipal, avec 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

1°) Prend en considération et approuve le dossier relatif aux travaux de voiries, pour un montant HT de 160 000.00 € globalisé sur 2 ans

2°) Sollicite l'aide du Conseil Départemental au titre du programme 2016 « Voiries » au taux de 30 %, avec le calendrier suivant :

2016 : Réfection des voiries dites le Montat, les Gances, les Desbots

2017 : Réfection des voiries dites les Thuriers jusqu'aux Barres, Chez le May

3°) Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet et dossier.

**DELIBERATION POUR DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
AU TITRE « EQUIPEMENTS SPORTIFS »**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal, du dossier de demande de subvention relatif au programme de travaux 2016, et notamment la création d'un city stade pour un montant HT de 44 950, 00 €.

Il signale que ces travaux peuvent bénéficier d'aide du Conseil Départemental, au titre du programme 2016, à la rubrique « équipements sportifs ».

Ouïe cet exposé et après échanges de vues, le Conseil Municipal, avec 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

1°) Prend en considération et approuve le dossier relatif aux travaux de création d'un city stade, pour un montant HT de 44 950, 00 €

2°) Sollicite l'aide du Conseil Départemental au titre du programme 2016 « équipements sportifs » au taux de 30 %

3°) Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet et dossier.

**DELIBERATION POUR DEMANDE D'AIDE AUPRES DE L'ETAT
DANS LE CADRE DE LA DETR
AU TITRE « TRAVAUX AUX EQUIPEMENTS COMMUNAUX »**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal, du dossier de demande de subvention relatif au programme de travaux 2016, et notamment la création d'un city stade, d'un parcours de santé et d'une aire de jeux pour enfants pour un montant global de 76 887.87 € HT.

Il signale que ces travaux peuvent bénéficier d'aide de l'Etat, dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2016, au titre du programme général d'aide aux « travaux aux équipements communaux », au taux de 30 %.

Ouïe cet exposé et après échanges de vues, le Conseil Municipal, avec 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

1°) Prend en considération et approuve le dossier relatif à la création d'un city stade, d'un parcours de santé et d'une aire de jeux pour enfants, pour un montant HT de 76 887.87 €

2°) Sollicite l'aide de Monsieur le Préfet de l'Allier, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2016, au titre du programme général d'aide aux «travaux aux équipements communaux » au taux de 30%.

3°) Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ces projets et dossiers.

**DELIBERATION POUR DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
AU TITRE « TRAVAUX SUR LE BATI »**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal, du dossier de demande de subvention relatif au programme de travaux 2016, et notamment l'agrandissement de la Mairie (au rdc), la réhabilitation d'un logement (à l'étage) et l'accessibilité des personnes handicapées à la mairie, à la salle Marius Laloï et à la salle de l'ancienne cantine pour un montant HT de 97 811, 59 €.

Il signale que ces travaux peuvent bénéficier d'aide du Conseil Départemental, au titre du programme 2016, à la rubrique « bâti ».

Ouïe cet exposé et après échanges de vues, le Conseil Municipal, avec 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

1°) Prend en considération et approuve le dossier relatif aux travaux d'agrandissement de la mairie (au rdc), de réhabilitation d'un logement (à l'étage) et l'accessibilité des personnes handicapées à la mairie, à la salle Marius Laloï et à la salle de l'ancienne cantine, pour un montant HT de 97 811, 59 €

2°) Sollicite l'aide du Conseil Départemental au titre du programme 2016 « bâti» au taux de 30 %

3°) Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet et dossier.

**DELIBERATION POUR DEMANDE D'AIDE AUPRES DE L'ETAT
DANS LE CADRE DE LA DETR
AU TITRE « ACCESSIBILITE DES PERSONNES
A MOBILITE REDUITE »**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal, du dossier de demande de subvention relatif au programme de travaux 2016, comprenant l'accessibilité des personnes handicapées à la mairie, à la salle Marius Laloï et à la salle de l'ancienne cantine pour un montant HT de 13 177, 43 €.

Il signale que ces travaux peuvent bénéficier d'aide de l'Etat, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2016, au titre du programme général d'aide à l'« accessibilité des personnes à mobilité réduite », au taux de 50 %.

Ouïe cet exposé et après échanges de vues, le Conseil Municipal, avec 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

1°) Prend en considération et approuve le dossier relatif à la mise en accessibilité des personnes handicapées à la mairie, à la salle Marius Laloi et à la salle de l'ancienne cantine, pour un montant HT de 13 177.43 €

2°) Sollicite l'aide de Monsieur le Préfet de l'Allier, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2016, au titre du programme général d'aide à l'« accessibilité des personnes à mobilité réduite » au taux de 50%.

3°) Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ces projets et dossiers.

<p style="text-align: center;">DELIBERATION POUR DEMANDE D'AIDE AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DE LA DETR AU TITRE « TRAVAUX AUX EQUIPEMENTS COMMUNAUX »</p>

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal, du dossier de demande de subvention relatif au programme de travaux 2016, et notamment le remplacement d'une chaudière à l'école des Aubrelles, pour un montant HT de 8 663, 00 €.

Il signale que ces travaux peuvent bénéficier d'aide de l'Etat, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2016, au titre du programme général d'aide aux « équipements communaux », au taux de 30 %.

Ouïe cet exposé et après échanges de vues, le Conseil Municipal, avec 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

1°) Prend en considération et approuve le dossier relatif au remplacement d'une chaudière à l'école des Aubrelles, pour un montant HT de 8 663.00 €

2°) Sollicite l'aide de Monsieur le Préfet de l'Allier, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2016, au titre du programme général d'aide aux « équipements communaux » au taux de 30%.

3°) Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ces projets et dossiers.

<p style="text-align: center;">DELIBERATION POUR APPROBATION DU PROJET DE SCHEMA DE MUTUALISATION</p>

Monsieur le Maire présente le projet de schéma de mutualisation des services, élaboré par la Communauté de Communes, à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

La mutualisation est le partage de moyens humains, de biens ou d'équipements permettant d'optimiser la gestion interne des services communautaires et communaux.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention, approuve le projet de schéma de mutualisation de la Communauté de Communes VBSB.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur LOGNON Alain rappelle que dans le cadre de la loi Notre, la Compétence Assainissement deviendra obligatoire. Le budget assainissement ne pourra plus être équilibré par la subvention du budget commune mais par le biais de la redevance assainissement.

Monsieur LOGNON Alain propose la mise en place de fiches santé 1^{er} secours sur la Commune. En effet, lorsque les Sapeurs-Pompiers se déplacent pour une urgence, notamment chez une personne seule, ils n'ont aucune information quant à la santé du patient (traitement médicamenteux ...), et quelles sont les personnes à prévenir. Cette fiche serait placée dans le frigidaire de chacun et informerait immédiatement les Sapeurs-Pompiers, en cas de besoin, L'Assemblée souhaite que la Municipalité le mette en place pour que chaque personne âgée de 65 ans et + en soit munie.

Monsieur LOGNON Alain propose de réunir les commerçants afin d'échanger avec eux sur l'accessibilité. Il souhaite que ces travaux soient pris en charge par la Commune, échelonnés sur le temps, car ils seront réalisés sur du domaine public. Le Conseil Municipal y est favorable.

Monsieur LOGNON Alain rappelle qu'il avait été évoqué la sécurité dans le bourg. Il propose de poser 2 radars pédagogiques, l'un quand on arrive de Garnat, et l'autre quand on arrive de Dompierre. L'Assemblée donne un avis favorable.

Monsieur LOGNON Alain annonce qu'une famille souhaiterait acheter un terrain au lotissement la Garenne mais d'une superficie un peu plus grande. Un terrain a donc été reborné. Des moyens de communication ont été mis en place pour la mise en vente de ces terrains (site internet, annonces, affiches et contact pris auprès des constructeurs).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30 minutes.